

Les bons réflexes en cas d'observation

- ① Avant toute chose, notez aussi fidèlement que possible les **éléments essentiels de votre observation** :
 - > le lieu, la date, l'heure et la durée du phénomène
 - > sa position, sa hauteur dans le ciel à l'aide d'un repère (objet naturel ou construction) et sa trajectoire avec une carte détaillée
 - > ses formes, dimensions et couleurs, ainsi que ses mouvements particuliers et les circonstances de sa disparition
 - > la présence ou non de bruit, d'odeur ou de tout autre élément distinctif
- ② Consultez le Guide d'identification des PANs dans la section **Qu'ai-je vu ?** de notre site www.cnes-geipan.fr pour tenter de comprendre le phénomène.
- ③ Si vous ne trouvez pas d'explication à votre observation dans notre guide, accédez à notre formulaire de témoignage, dans la section **Témoigner**, et complétez-le.
- ④ Rendez-vous à la gendarmerie, muni de ce document, pour faire établir un procès verbal ou une main courante.
- ⑤ Adressez-nous votre formulaire de témoignage complété. Nous ouvrirons alors une enquête pour vous aider à comprendre.

L'anonymat des témoins est scrupuleusement respecté par le GEIPAN.

Vous pouvez nous adresser votre témoignage :

➤ par mail : geipan@cnes.fr

➤ par courrier :

GEIPAN
Centre National d'Études Spatiales
18 avenue Édouard Belin
31401 TOULOUSE CEDEX 9

➤ par téléphone : 05 61 27 48 01

Plaquettes GEIPAN v7 du 01/2017

GEIPAN

Centre National d'Études Spatiales
18, avenue Édouard Belin
31401 TOULOUSE CEDEX 9

Tél. 05 61 27 48 01 - Fax 05 61 28 16 17

www.cnes-geipan.fr

Les phénomènes aérospatiaux non identifiés

S'informer
Comprendre
Témoigner

Un PAN, c'est quoi ?

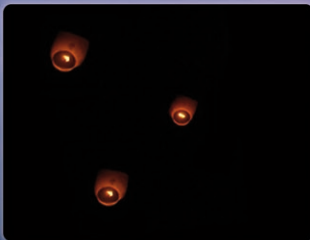
Un PAN est un Phénomène Aérospatial Non identifié. Il est par nature inconnu et incompréhensible pour un observateur non averti, mais peut être explicable pour les spécialistes.

Les témoins de PAN décrivent souvent des phénomènes lumineux et silencieux, de diverses formes et couleurs, leur ayant fait forte impression. Le terme OVNI (Objet Volant Non Identifié) revient régulièrement dans leurs témoignages pour décrire toutes sortes de phénomènes aérospatiaux étranges. Le GEIPAN n'utilise pas le terme OVNI car ce dernier va bien au-delà de signifier une question (« non identifié ») en répondant déjà en terme d'objet (alors qu'il ne s'agit pas toujours d'objet) et en induisant (acception courante de OVNI) un objet d'origine extra-terrestre.

Dans de nombreux cas, ces phénomènes observés ont une origine naturelle ou humaine (météo, astronomique, aéronautique). Ce qui n'a pas permis au témoin de l'identifier peut être dû à la rareté du phénomène, aux mauvaises conditions d'observations, ou encore à la conjonction d'un phénomène initial avec un ou plusieurs autres phénomènes (lumières, nuages, phénomènes physiologiques ou psychologiques de perception).

Cependant une part non négligeable des observations reste inexpliquée.

Il se vend chaque année près de 400 000 lanternes thaïlandaises en France. Une bonne partie d'entre elles est relâchée dans le ciel nocturne et peut être prise, en fonction des conditions de hauteur et de visibilité, pour les structures d'un engin volant non identifié.



L'auteur de ce cliché voulait photographier la ville sous la neige depuis sa cuisine. Une fois développée, la photo "révèle" alors la présence d'une forme étrange qui se dessine dans le ciel. Il ne s'agit en réalité que d'un banal reflet du plafonnier sur la vitre de la cuisine capté par l'appareil.



Le GEIPAN

Groupe d'Études et d'Information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés

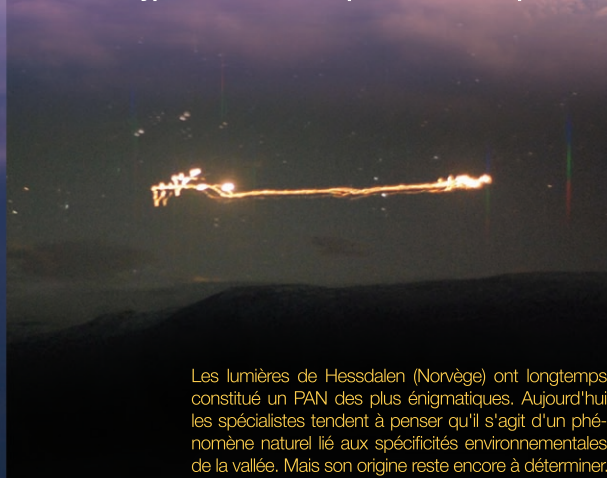
Le GEIPAN est une institution indépendante et unique au monde. Intégré au Centre national d'études spatiales (CNES), il a pour mission de collecter, analyser, archiver et mettre à la disposition du public les témoignages d'observations de PAN sur le territoire français. À ce titre, il a engagé dès 2007 la mise en ligne progressive de ses archives disponibles sur son site :

www.cnes-geipan.fr

Le GEIPAN est encadré par un comité de pilotage composé de représentants des autorités civiles et militaires, et de tous les acteurs concernés au niveau national (gendarmerie, police, sécurité et aviation civiles, services météo et chercheurs). Il s'appuie sur un groupe d'enquêteurs pour conduire ses investigations et sur un collège d'experts scientifique et pluridisciplinaire pour examiner les cas les plus complexes.

Les cas ne sont jamais définitivement classés par le GEIPAN et peuvent être réétudiés à tout moment si de nouveaux faits apparaissent.

Conscient des limites de la science, et en l'absence de preuve de l'existence ou de la non existence d'une vie extraterrestre, le GEIPAN ne s'interdit aucune hypothèse dans son processus d'enquête.



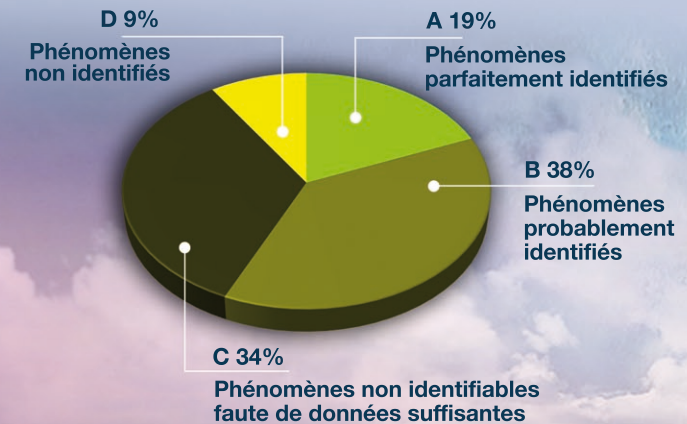
Les lumières de Hessdalen (Norvège) ont longtemps constitué un PAN des plus énigmatiques. Aujourd'hui les spécialistes tendent à penser qu'il s'agit d'un phénomène naturel lié aux spécificités environnementales de la vallée. Mais son origine reste encore à déterminer.

Un défi pour la science

Depuis 1977, le CNES a reçu près de 8 650 témoignages (ces dernières années 250 par an en moyenne), représentant 4 113 cas d'observation de phénomènes aérospatiaux étranges qui alimentent les archives du GEIPAN, dont 2513 publiés sur le site.

Dès réception d'un témoignage, le GEIPAN procède à des vérifications préliminaires et décide de l'opportunité d'une enquête sur le terrain. À la fin de l'étude, le cas est classé, archivé, anonymisé et publié.

Les phénomènes sont classés selon quatre catégories. Le diagramme ci-dessous en donne la répartition statistique*.



* Cas publiés sur le site du GEIPAN au 15/12/2016

Au final, près de 9% des observations demeurent inexpliquées, malgré la qualité des témoignages et des enquêtes menées par le GEIPAN. Ce sont, au vrai sens du terme, des Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés.

 geipan